

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/183 :

Annulation de subventions accordées aux associations

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-21974016 / 20260901-2026-5-183-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

David LORION

Affaire n°05/183 : Annulation de subventions accordées aux associations.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération N°27-1225 en date du 26 Juin 2023 et N° 35-1748 en date du 21 Octobre 2024, la collectivité a validé des subventions pour les associations suivantes :

Association	Intitulé du projet	Montant accordé	Affaire	Montant à annuler	Observations
Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)	Résonnances	4 000.00 €	N°27-1225 Conseil Municipal du 26 Juin 2023	4 000.00 €	Programmation 2023 du Contrat de ville
Ansamb Pou Nout Tout	4 ^{ème} Edition de Gadyamb Noël sur Ravine Blanche	5 000.00 €	N° 35-1748 Conseil municipal du 21 octobre 2024	500.00 €	Solde de subvention
TOTAL		9 000.00 €		4 500.00 €	

Cependant, les conditions de mise en œuvre du projet « Résonnances » n'étant plus réunies, en référence à l'article 10 de la convention d'objectifs et de moyens. En effet, l'engagement financier de l'action devait se faire au plus tard le 31 Décembre de l'année 2023. Par ailleurs, l'association ne s'est plus exprimée sur cette affaire jusqu'à ce jour, il convient donc d'annuler la subvention accordée d'un montant de 4000.00 €.

Concernant l'action « Gadyamb Noël », l'association n'ayant pas transmis les documents demandés (bilan qualitatif, compte rendu financier et justificatifs de dépenses) dans les délais impartis, comme il a été précisé à l'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens, le solde de 500.00 € de la subvention devra également être annulé.

De ce fait, les crédits mobilisés pour ces projets pourront être reportés, afin de permettre à la collectivité de soutenir d'autres actions associatives sur le territoire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ANNULER** la subvention votée à l'affaire N°27-1225 et le solde de l'affaire N° 35-1748 au profit des associations ci-dessus mentionnées et de **VALIDER** le report des crédits.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Date de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-183-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026